

n'ayons pu réaliser plus largement ces aspirations. Depuis quelques années, nous décelons malheureusement des signes d'hésitation.

C'est en 1964, je crois, que la Chambre a été saisie de bills visant l'évolution politique des territoires. Le gouvernement espérait alors diviser les territoires en deux entités politiques distinctes. Fait révélateur, le gouvernement et le Parlement n'ont pas immédiatement agi, car ces bills avaient été déférés au comité permanent des affaires du nord canadien et des ressources nationales et, à la suite des délibérations, on avait découvert que les sentiments du gouvernement et du Parlement ne cadraient pas avec les désirs des représentants des territoires. Nos délibérations au sein du comité parlementaire étaient très instructives. Nous avons pu rencontrer face à face les véritables porte-parole du Nord, témoignant pour la plupart, du même enthousiasme que les députés du Nord en cette enceinte. Il est significatif que même si le Conseil des territoires du Nord-Ouest lui-même avait recommandé cette solution au problème que pose l'évolution politique du Nord, les porte-parole venus du Septentrion aient mis en doute le bien-fondé de ses recommandations. C'était, naturellement, la conséquence du fait qu'à l'époque l'influence prépondérante au Conseil était celle des représentants désignés plutôt que celle des représentants élus.

M. Orange: Le député ne se rappelle-t-il pas le vote qu'ont donné les représentants élus sur le partage des territoires, lors de la séance que le Conseil a tenue en 1962 à Cap-Dorset et au cours de laquelle une décision a été prise à ce sujet?

L'hon. M. Dinsdale: C'est bien ce que je dis. La recommandation émanait du Conseil des Territoires du Nord-Ouest et comme je crois l'avoir donné à entendre, ce n'est que lorsque cette recommandation a été déferée à un comité parlementaire et que nous avons entendu l'opinion des porte-parole du Nord, que nous avons trouvé que les recommandations du Conseil des Territoires du Nord-Ouest étaient en désaccord avec celles de ces porte-parole. Je croyais m'être fait comprendre.

M. Orange: Une question. Si je me souviens bien, les porte-parole du Nord, sur recommandation du député siégeant pour les Territoires du Nord-Ouest, donnèrent leur

[L'hon. M. Dinsdale.]

opinion, et si les débats avaient continué il y aurait eu d'autres porte-parole du Nord qui auraient donné des opinions différentes. Je ne conteste pas le bien-fondé de la chose, en ce qui concerne la division des territoires.

L'hon. M. Dinsdale: Moi non plus. Je veux démontrer que le Conseil ne semble pas avoir été très représentatif à cette époque de la manière de voir du Nord et cela fait naître en moi l'idée que c'est parce que les représentants élus n'avaient pas une influence prépondérante dans le Conseil.

C'est pourquoi j'approuve le député du Yukon (M. Nielsen), qui croit que le temps est venu pour le Conseil des Territoires du Nord-Ouest d'être entièrement électif. Il est plus que temps, je pense. Le Nord a progressé plus rapidement que n'importe quelle autre région...

M. Orange: Vous avez eu l'occasion.

L'hon. M. Dinsdale: Le député des Territoires du Nord-Ouest dit que j'ai eu l'occasion. Nous avançons dans cette voie en 1963, mais il n'y a plus eu aucun progrès depuis trois ans. Je pourrais dire que je n'ai pas eu l'occasion depuis trois ans—presque quatre.

Je dois faire remarquer que l'atmosphère est devenue récemment beaucoup moins objective à la Chambre. Je ne défends rien ici. Je le répète, il nous est difficile à la Chambre de prendre le pouls des Territoires du Nord. Au cas où le député des Territoires du Nord-Ouest ne comprendrait toujours pas, je veux dire que leur développement économique a été plus considérable qu'on ne s'y attendait et, malheureusement, nous sommes en retard politiquement parlant.

Je répéterai les paroles mêmes du député à cet égard. Il dit lui-même que ceci n'est qu'un projet de loi ayant trait à l'administration, qui ne répond pas aux aspirations des habitants des Territoires du Nord, qui réclament une plus grande autonomie. Une commission a été chargée d'étudier la question de l'autonomie du Nord. Mon honorable ami du Yukon (M. Nielsen) en a déjà traité. La Commission doit présenter son rapport en septembre et le Nord ne s'approchera pas davantage de l'autonomie tant que le gouvernement n'agira pas. Elle ne fait donc aucun apport direct à la solution du problème que nous avons tous reconnu ici ce soir.

Si je fais ces remarques préliminaires, c'est que j'estime qu'il y va des intérêts du développement politique du Nord que le bill